



Longe Côte LCF Club

Charte de l'adhérent

L'adhérent s'inscrit à (aux) la sortie(s) de son choix sur le support informatisé et selon les modalités prévues par le club

L'adhérent :

- Signe la feuille de présence
- Est attentif aux directives de l'animateur de la sortie et les respecte :
- Reste dans son groupe d'affectation ou signale son désir de changement
- Signale toutes difficultés pressenties ou tout danger potentiel repéré
- Si besoin, il alerte selon le code sifflet établi
- Demeure solidaire et attentif aux éventuelles difficultés d'un autre longeur ou marcheur
- Respecte les espaces protégés / propriétés privées
- Collecte les éventuels déchets rencontrés durant la sortie et signale ceux, trop volumineux qui ne peuvent être collectés.
- Ne sort pas de l'eau sans directive de l'animateur de sortie
- A l'issue de la sortie, il restitue le matériel qui lui a été éventuellement prêté.
- Il fait part de suggestions ou remarques permettant d'améliorer le fonctionnement du club et des sorties (dans le bas de la feuille d'émargement)